

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-094 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2023, le jeudi 25 mai, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mercredi 17 mai 2023 - Secrétaire de séance : Aurélie PETIT

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 58 - Nombre de pouvoirs : 12 - Nombre de votants : 70

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Laurent BOU, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN (*jusqu'à la délibération n°2023-108*), André MOINGEON, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI (*jusqu'à la délibération n°2023-113*), Lionel KLINGLER, Jean-Pierre GAGNE, Franck PLANET, Jean MARCELLI, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Frédéric TOSEL, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Frédéric BARDOT, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ (*jusqu'à la délibération n°2023-106*), Lionel CHAPPELLAZ (*jusqu'à la délibération n°2023-115*), Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Françoise GIRAUDET, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Sylvie RIGHETTI-GILOTTE (à Daniel FABRE), Gérard BROCHIER (à Bernard PERRET), Dominique DALLOZ (à Stéphanie JULLIEN), Serge GARDIEN (à Laurent REYMOND-BABOLAT), Viviane VAUDRAY (à Agnès OGERET), Jean-Luc RAMEL (à Jean-Alex PELLETIER), Régine GIROUD (à Frédéric TOSEL), Marie-José SEMET (à Elisabeth LAROCHE), Patrice MARTIN (à Jehan-Benoît CHAMPAULT), Pascal COLLIGNON (à Valérie CAUWET DELBARRE), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE), Gilbert BOUCHON (à Josiane CANARD).

Etaient excusés : Joël BRUNET, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Thérèse SIBERT, Pascal PAIN, Maud CASELLA.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Antoine MARINO MORABITO, Ludovic PUIGMAL, Walter COSENZA, Maël DURAND, Gaël ALLAIN.

Objet : Vœu relatif au projet de RER métropolitain lyonnais

M. Jean-Louis GUYADER, président, rappelle que le projet dit « RER Lyonnais » a connu une importante relance en 2022 et début 2023 :

- différents travaux d'infrastructures dits de l'Etoile Ferroviaire Lyonnaise sont réalisés ou en cours, dont la création de la nouvelle voie L en gare de la Part-Dieu et l'agrandissement de cette gare conçue pour 35 000 voyageurs par jour et qui en reçoit désormais 125 000 et chaque année davantage. Concernant la ligne Lyon-Ambérieu, un nouveau quai est en cours de création à Montluel, les quais de Crépieux-la-Pape, Saint-Maurice-de-Beynost, Beynost, Montluel et La Valbonne seront allongés, les sous-stations électriques de Miribel et Meximieux-Pérourges renforcées.
- Le Président de la République a annoncé en novembre 2022 le soutien de l'Etat pour des RER dans 10 Métropoles, et la Première Ministre a annoncé en février 2023 un soutien à hauteur de 100 milliards d'euros.
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon soutiennent également ce projet colossal en termes de cofinancements, puisqu'il pourrait s'approcher de 7 à 10 milliards d'euros.

Le projet « RER lyonnais » consiste à démultiplier la desserte passages entre la métropole et les territoires périphériques. Il correspond à une très forte demande, contrairement au fret ferroviaire qui est délaissé (sur le PIPA, à infrastructure identique, il ne reste qu'un seul client sur les 23 embranchés fer initiaux !).

Le projet « RER lyonnais » est donc la priorité absolue, surtout avec la création de la ZFE qui interdira de facto aux plus pauvres l'accès aux services métropolitains avec leurs véhicules personnels.

.../...

Le projet vise, à différents horizons de temps allant jusqu'à 2035, à améliorer la capacité du réseau actuel, avec des infrastructures adéquates et de nouvelles rames, pour permettre une desserte toutes les 15 minutes sur la plage de 5 h à 23 h.

Concernant la branche allant de Lyon à Ambérieu-en-Bugey, le risque serait que ce cadencement au quart d'heure ne soit prévu uniquement que jusqu'à Montluel, sans desservir la Plaine de l'Ain.

Or, l'amélioration de la desserte ferroviaire de notre territoire, avec les deux gares de Meximieux-Pérouges et Ambérieu-en-Bugey est un enjeu clé pour les quelques 6 500 habitants de notre territoire qui chaque jour vont travailler sur la métropole et pour les plus de 1 300 usagers qui font le trajet en sens inverse.

La fréquentation annuelle des gares parle d'elle-même :

Gare	Total Voyageurs par an (année 2019)
Crépieux-la-Pape	9 378
Miribel	305 842
Saint-Maurice-de-Beynost	198 063
Beynost	213 302
Montluel	509 568
La Valbonne	201 648
Meximieux - Pérouges	719 403
Ambérieu-en-Bugey	1 254 920

En 2019, on recensait en moyenne 4 648 voyageurs par jour en gare d'Ambérieu et 2 664 en gare de Meximieux-Pérouges. Ces chiffres sont d'ailleurs en constante augmentation. L'aire de chalandise de nos gares, que ce soit en diffusion ou en rabattement va bien au-delà de notre territoire et irrigue jusqu'à Pont-d'Ain, au Plateau d'Hauteville et dans la Dombes, faisant d'Ambérieu-en-Bugey la gare avec la plus grande aire de chalandise de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Nous œuvrons chaque jour pour que l'accessibilité de ces gares soit efficace avec notamment le projet de requalification du Pôle d'Echanges Multimodal d'Ambérieu-en-Bugey, pour un budget de 10 millions d'euros cofinancé par la Région, la CCPA, la SNCF et le Département. Les gares sont desservies par des lignes de bus urbaines et interurbaines, par un futur service de transport à la demande, par des lignes de covoiturage ainsi que par des aménagements cyclables.

Ces gares sont aussi, grâce aux navettes créées en 2022 par la Région, les points d'accès au Parc Industriel de la Plaine de l'Ain et ses plus de 8 000 emplois.

La gare de Meximieux-Pérouges accueille aussi un flux de voyageurs pour les motifs touristiques en lien avec la cité médiévale de Pérouges, pour laquelle nous développons des offres pour les visiteurs arrivant depuis Lyon en TER.

Ainsi nous sommes d'ores et déjà en mesure d'accueillir une offre de transport renforcée.

.../...

Les demandes des usagers portent quotidiennement sur une meilleure desserte ferroviaire, que ce soit en cadencement, en capacité des trains, en amplitude horaire ainsi qu'en fiabilité de l'offre. Il en va des enjeux d'attractivité de nos territoires et d'écologie au sens large.

Pour toutes ces raisons, les conseillers communautaires, représentant les 53 communes de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, à l'unanimité :

- DEMANDENT à ce que la desserte des gares de Meximieux-Pérouges et Ambérieu-en-Bugey soit renforcée dans le cadre du projet de « RER Lyonnais » avec une perspective de cadencement au quart d'heure en périodes de pointe
- DEMANDENT à ce que la CCPA soit associée aux instances de gouvernance du projet.
- DEMANDENT que les dessertes routières, autoroutières, et par transports collectifs, ainsi que les environnements des gares avec leurs problématiques d'intermodalité et de stationnement, soient aussi étudiées en vue de leur amélioration.

Ce vœu sera adressé à :

- Monsieur le Ministre délégué aux transports
- Madame la Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Madame la Préfète de l'Ain
- Madame la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes
- Monsieur le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Monsieur le Président de la Métropole de Lyon
- Mesdames et Messieurs les Parlementaires de l'Ain et du Rhône
- Monsieur le président-directeur général de la SNCF

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 30 mai 2023
Publiée le **31 MAI 2023***

Le Président, Jean-Louis GUYADER

**Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN**

